



Incendies sur votre lieu de vacances Comment vous faire indemniser ?

A la suite des incendies survenus au mois de juillet 2022, de nombreux lieux de séjours (campings, hotels...) ont été ravagés par les flammes et se sont vu dans l'obligation d'évacuer et de fermer leurs portes, malgré la présence de visiteurs et de réservations.

Face à une telle situation, l'Institut national de la consommation répond aux principales questions que vous êtes susceptible de vous poser.

[Lire l'article](#)

ACTUALITES



Votre avion est arrivé
avec un retard d'au moins
trois heures

Voyager en avion : jurisprudence de la CJUE et de la Cour de cassation

Indemnisation pour retard et annulation, changements d'horaires, perte de bagages...

Votre avion est arrivé avec un retard d'au moins trois heures

Si votre vol arrive au moins trois heures en retard, vous avez droit à l'indemnité prévue par l'article 7 du

La Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) et la Cour de cassation ont rendu des arrêts importants dans le domaine du transport aérien.

[Lire la jurisprudence](#)

règlement en vigueur, comme si le vol avait été annulé ou comme si vous aviez été refusé à l'embarquement.

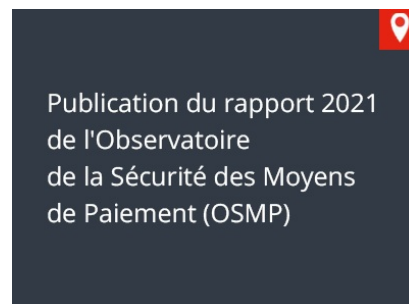
[Utiliser la lettre type](#)



La DGCCRF vient de publier son rapport d'activité 2021

La direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) a présenté son rapport d'activité de l'année 2021. Elle dresse le bilan d'une année dense en activité et dévoile les orientations stratégiques de la direction.

[Lire l'article](#)



Publication du rapport 2021 de l'Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement (OSMP)

L'association nationale de consommateurs AFOC réagit à la publication du rapport 2021 de l'Observatoire de la sécurité des Moyens de Paiement.

[Lire le communiqué de presse](#)

[Fiches pratiques](#) | [Lettres types](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)

Institut national de la consommation
18, rue Tiphaine
75015 Paris



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

[Se désinscrire](#)